



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : - 9 OCT. 2017	Dossier complet le : 09/10/2017	N° d'enregistrement : 2017-2737

1. Intitulé du projet

Liaison cyclable entre l'agglomération nantaise et le pays de Retz
Section entre Saint-Léger-les-Vignes et Saint-Même-le-Tenu

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : _____ Département de Loire-Atlantique
Nom, prénom et qualité de la personne : GROSVALET Philippe Président
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 - Infrastructures routières c - construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km	La liaison cyclable mise en oeuvre présente un linéaire total de 30 km (section principale et deux antennes) et empruntera des voies existantes (routes départementales ou communales, chemin d'exploitation) Sur l'ensemble, 7,5 km nécessiteront une reprise de la structure et /ou du revêtement de surface (chemins agricoles) Le reste ne nécessitera qu'un balisage et la mise en place ponctuellement de dispositifs limitant les accès (potelets bois ou demi-barrières)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Plan départemental vélo, approuvé par l'assemblée départementale le 12 décembre 2007, prévoit la poursuite des travaux d'aménagement des itinéraires déjà existants tels que "Vélocéan" et "La Loire à Vélo", ainsi que la création de quatre nouveaux itinéraires cyclables départementaux :

- une liaison entre l'agglomération nantaise et le vignoble
- une liaison entre l'agglomération nantaise et le Pays de Retz
- une liaison entre l'agglomération nantaise et le canal de Nantes à Brest
- une liaison entre l'itinéraire multi-randonnée Carquefou / Saint-Mars-la-Jaille, le Pays de Châteaubriant et le Maine-et-Loire

La liaison entre l'agglomération nantaise et le Pays de Retz permettra de relier le réseau cyclable de l'agglomération nantaise aux itinéraires existants "Vélocéan" et "la Véloodyssée" au sud-ouest du département de Loire-atlantique et à celui de la Vendée "Le Tour de Vendée" au sud du Département.

Cet itinéraire a été scindé en quatre sections. Le présent dossier concerne l'aménagement de la section comprise entre les communes de Saint-Léger-les-Vignes et Saint-Même-le-Tenu avec deux antennes, une vers Sainte-Pazanne et une vers Saint-Lumine-de-Coutais

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de réaliser une liaison sécurisée à vocation utilitaire pour encourager les déplacements quotidiens à vélo, conformément à l'objectif prioritaire fixé par le plan départemental vélo. Cet itinéraire desservira les différentes gares présentes le long des lignes ferroviaires Nantes/Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Nantes/Pornic pour favoriser la multimodalité.

D'autre part, cet itinéraire présente aussi un intérêt touristique : celui de permettre une découverte du pays de Retz et du marais breton et d'assurer un maillage avec les itinéraires cyclables existants "Vélocéan", "la Vélodyssée", et "le tour de Vendée", ainsi que ceux de l'agglomération nantaise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La section principale de l'aménagement débute devant la mairie de Saint-Léger-les-Vignes (point de connection avec la section précédente mise en service en 2013) et se termine dans le bourg de Saint-Même-le-Tenu où elle rejoint rue de l'Océan la section suivante achevée en 2016. Son linéaire total est de 21 km.

Il est prévu également une antenne de 7 km vers Sainte Pazanne desservant le bourg et la gare depuis la gare de Port-saint-Père/Saint-Mars-de-Coutais et une antenne de 2 km vers le bourg de Saint-Lumine-de-Coutais.

L'aménagement (section principale et antennes) empruntera essentiellement des routes départementales ou communales peu circulées, ainsi que des chemins d'exploitation. Il n'y aura une création d'emprise que sur 300 m le long d'une route départementale sur l'antenne vers Sainte Pazanne (cf séquence 16). L'ensemble bénéficiera d'une signalisation directionnelle spécifique deux roues par implantation de panneaux et marquage au sol.

Sur les 30 km empruntés, un revêtement de chaussée sera réalisé sur environ 7,5 km. Celui-ci sera constitué d'un sable compacté. Sur ces 7,5 km seulement 2,5 km nécessiteront un renforcement de la structure de chaussée. Celle-ci sera constituée d'une grave non traitée d'épaisseur variable (20 à 40 cm) de granulométrie 10/80 ou 0/20 en fonction de la qualité du sol rencontré et de la fréquentation (passage d'engins agricoles notamment). La piste bidirectionnelle aura une largeur de 3m.

Le franchissement du ruisseau du Pas du Breuil à l'entrée de la forêt de Machecoul sera assuré par un aménagement léger de type platelage bois afin de ne pas impacter le lit mineur.

Ponctuellement, un dispositif limitant les accès pourra être mis en place (potelet bois ou demi-barrières).

(le détail des aménagements par secteurs figure en annexe 3 dans les fiches descriptives)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet ne nécessite aucune disposition particulière.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au régime d'autorisation Natura 2000 suivant les dispositions de l'article L 414-4 du code de l'environnement.

Le projet sera soumis au régime spéciale d'autorisation de travaux en site classé suivant les dispositions de l'article L 341 du code de l'environnement.

Le projet sera soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France suivant les dispositions de l'article L 621 du code du patrimoine.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire totale de la liaison cyclable :	30 km
dont linéaire nécessitant des travaux de réfection/renforcement de la chaussée	7,5 km
soit :	
- assiette totale de l'opération (30 km par 3 m de largeur) :	90 000 m ²
- superficie du revêtement en sable mis en oeuvre (7,5 km par 3 m de largeur) :	22 500 m ²
- superficie de la structure de chaussée renforcée (2,5 km par 3,5 m de largeur) :	8 750 m ²
volume de matériaux utilisés pour la structure de chaussée (épaisseur moyenne 30 cm)	2 625 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. - 1° 7 2 ' 7 1 " 83 Lat. 4 7 ° 1 3 ' 6 3 " 37

Point d'arrivée : Long. - 1° 7 9 ' 6 9 " 84 Lat. 4 7 ° 0 2 ' 0 8 " 75

Communes traversées :

Saint-Léger-les-Vignes, Port-Saint-Père, Sainte Pazanne, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Lumine-de-Coutais, Machecoul, Saint-Même-le-Tenu

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
<p>Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- ZNIEFF II "vallée et marais du Tenu en amont de St Mars de Coutais" : le projet longe la limite nord de la zone (bois d'Ardenne), circulation en voie partagée sur voies communales existantes, travaux : signalisation directionnelle (cf séquence 15)</p> <p>- ZNIEFF II "forêt de Machecoul" : le projet traverse la zone sur environ 500 m ("la Héronnière"), utilisation de chemins forestiers existants, travaux : renforcement de la structure, revêtement en sable et signalisation (cf séquence 11)</p> <p>- ZNIEFF I "lac de Grand-Lieu", le projet longe la limite ouest de la zone entre Saint-Mars-de-Coutais et Saint-Lumine-de-Coutais et la traverse pour l'antenne vers Saint-Lumine-de-Coutais sur environ 1000 m, circulation en voie ou chemin partagés, travaux : signalisation sur l'ensemble et revêtement en sable pour l'antenne (cf séquences 5/6 et 19)</p>
<p>En zone de montagne ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Sur le territoire d'une commune littorale ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet traverse ou borde la zone humide du lac de Grandlieu sur les séquences 5, 19 et 20.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

- site inscrit "ensembles bordant le lac de Grand-Lieu", le projet traverse ou longe quelques uns de ces ensembles dans le secteur de Saint-Lumine-de-Coutais

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

- Zone Spéciale de Conservation du "Lac de Grand-Lieu",
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux du "Lac de Grand-Lieu"
- Zone de Protection Spéciale du "Lac de Grand-Lieu"
la section principale longe ces zones sur leur partie ouest entre Saint-Mars-de-Coutais et Saint-Lumine-de-Coutais sur environ 6 000 m, traverse la ZSC sur environ 1000 m, circulation en voie et chemin partagés existants, travaux : signalisation sur l'ensemble et revêtement en sable pour l'antenne (cf séquence 5/6 et 19/20)

D'un site classé ?

- Zone Spéciale de Conservation "Estuaire de la Loire"
- Zone de Protection Spéciale "Estuaire de la Loire"
la section principale longe ces zones sur environ 300 m, circulation en voie partagée

sur route départementale, travaux : signalisation directionnelle (cf séquence 1)

- site classé du "lac de Grand-Lieu", le projet traverse le site sur le secteur de Saint-Lumine-de-Coutais, section principale sur environ 5 000 m et l'antenne vers Saint-Lumine-de-Coutais sur 2 000 m, circulation en voie et chemin partagés, travaux : signalisation sur l'ensemble et revêtement en sable pour l'antenne (cf séquence 5/6 et 19/20)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ressources : grave non traitée et sable de carrière
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

L'itinéraire emprunte exclusivement des routes et chemins existants

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

utilisation par des 2 roues non motorisés exclusivement

Nuisances

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

**Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population**

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour éviter les impacts sur l'environnement, le projet emprunte exclusivement des voies de circulation existantes : routes départementales ou communales peu circulées, chemins d'exploitation et les travaux sont limités au strict nécessaire pour permettre la circulation des 2 roues : ponctuellement, comblement des ornières creusées par le passage des engins agricoles, réalisation d'un revêtement en sable lorsque la structure existante est trop agressive pour des vélos et signalisation de l'itinéraire aux points de bifurcation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 Le projet fera l'objet d'une étude d'incidence prévue au titre de Natura 2000 permettant d'évaluer ses éventuelles incidences et de prévoir des dispositions afin de limiter les atteintes aux milieux naturels lors des phases de travaux. Une évaluation sera également faite sur les paysages dans le cadre de la demande d'autorisation de travaux en site classé qui sera déposée.
 L'étude naturaliste réalisée en 2017 (cf annexe 8) conclue que les enjeux écologiques sur les tronçons concernés sont très faibles, que l'impact d'un tel aménagement sur la faune et la flore est minime en période de travaux et que l'impact permanent de la fréquentation est également mineur puisque les chemins sont déjà largement empruntés par des cyclistes.
 Le projet de liaison cyclable entre l'agglomération nantaise et le pays de Retz, section entre Saint-Léger-les-Vignes et Saint-Même-le-Tenu ne devrait donc pas faire l'objet d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 7 Notice explicative du projet
- 8 Etude naturaliste

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à NANTES

le,

- 5 OCT. 2017

Signature

**P/le Président du conseil départemental
Le vice-président délégué**


Jean CHARRIER